

## DELIBERATION CA047-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN,

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 17 mai 2021**

**Objet de la délibération : Nouvelle offre de formation du premier cycle - IRCOM**

**Le Conseil d'Administration réuni le jeudi 20 mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La nouvelle offre de formation du premier cycle proposée en partenariat avec l'IRCOM est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

Fait à Angers, en format électronique.

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,  
Pour le président et par  
délégation*

**Signé le 27 mai 2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 27 mai 2021**

## DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**  
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé ( <i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i> ) :	Humanités
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	L
Origine de la formation ( <i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i> ) :	Renouvellement de la mention avec création de parcours
Champ de formations ( <i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i> ) :	SHS
Etablissements ( <i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i> ) :	/
Parcours ( <i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i> ) :	Lettres modernes ; Histoire ; Philosophie ; Science politique  Les parcours commencent après un tronc commun en L1 et L2.
Lieux de la formation ( <i>préciser le cas échéant les délocalisations</i> ) :	Angers (Les Ponts-de-Cé) et Lyon

Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation ; à distance, etc.) :	En présentiel en L1 et L2 ; L3 à distance (les étudiants sont en université étrangère ou en stage)
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	1544 h de cours (dont 350 h en langues étrangères) auxquelles il faut ajouter le PPPE, le semestre 6 à l'étranger et les stages.
Effectifs attendus :	<p><u>Angers</u> : 62 en L1 et L2 ; 80 en L3 (avec l'admission des étudiants camerounais), soit environ 200 étudiants</p> <p><u>Lyon</u> : 60 par année, soit environ 180 étudiants</p> <p>Soit au <u>total</u> environ 380 étudiants</p>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	/
Accords internationaux particuliers :	PrépaVogt (Yaoundé-Cameroun) : admission en L3 parcours science politique après validation des 2 1ères années par l'UA
Conventionnement avec une institution privée française :	lrcom
<p>Les parcours mis en place permettent de valoriser la richesse de la formation qui, depuis son origine en 1993, allie les humanités et les sciences politiques. Après un tronc commun, l'étudiant aura désormais la possibilité d'approfondir une discipline dans le parcours choisi. Cette spécialisation facilitera l'intégration des Masters en lettres modernes, histoire, philosophie, relations internationales et science politique.</p> <p>La mention humanités avec son champ disciplinaire secondaire en science politique peut aussi être considérée comme un prolongement du lycée pour les élèves ayant choisi en classes de première et de terminale les spécialités similaires.</p> <p>Enfin la mise en place de ces parcours correspond aux recommandations de l'Hcéres,</p>	

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

/